

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

---

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° II-CF157

présenté par  
Mme Dupont et M. Falorni

-----

#### ARTICLE 67

#### Mission « Cohésion des territoires »

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'oppose aux deux mesures inscrites dans cet article du projet de loi de finances 2026. Réserver les APL aux seuls étudiants extra-communautaires titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux reviendrait à les rendre inéligibles à cette aide. En effet, d'après la Fondation pour le logement, sur environ 320 000 étudiants extra-communautaires, une minorité seulement, de l'ordre de 2 %, sont éligibles aux bourses sur critères sociaux. De plus, déroger à la revalorisation annuelle des paramètres logement des APL fragiliserait encore plus des étudiants souvent précaires.